

Editorial p1
 
Interview p2
 

Philippe Douillet, Chargé de Mission, Département Santé Travail, ANACT

Focus p3
 

 Le Grenelle de l'Environnement
 Rapport du Comité opérationnel "Entreprises et RSE"

Actualité de l'orse
événement p4
 

Le secteur des médias face à sa responsabilité environnementale

en bref

→ Le concept de partenariat stratégique pour WWF

Le WWF a entrepris de tisser une relation différente avec le monde de l'entreprise. Cela se traduit par la mise en place de partenariats gagnant-gagnant qui permettent d'inscrire au cœur même du métier de chaque entreprise une démarche de progrès incarnant la responsabilité environnementale.

Le choix du WWF est de travailler avec une seule entreprise du secteur, tout d'abord parce que le WWF n'est pas "équipé" pour travailler avec de nombreuses entreprises mais aussi, et avant tout parce qu'en faisant avancer une entreprise du secteur, spécialement lorsque celle-ci est leader, le WWF fait évoluer l'ensemble du secteur.

CHIFFRE DU MOIS
20,4 %

les consommateurs ne dépassent pas le seuil de 20 % de la population, selon le cabinet Ethicity

EDITORIAL

Le Comité opérationnel « Entreprises et RSE », présidé par Daniel Lebègue, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, a remis ses conclusions le 21 mars dernier (voir en page 3). L'ORSE a été partie-prenante de ce Comité, puisque son délégué général, François Fatoux et moi-même, avons été nommés parmi la trentaine de membres le composant.

Les débats au sein du comité ont été naturellement très animés et assez complexes, compte tenu du périmètre large de la mission et du double objectif assigné par le ministre : proposer des modifications législatives notamment dans la mise en oeuvre des dispositions de la loi NRE et suggérer des pratiques innovantes.

Mon sentiment est que l'ORSE, fort des travaux conduits en son sein depuis plusieurs années, a su apporter une contribution positive aux réflexions engagées.

C'est ainsi que notre rapport de 2004 faisant le bilan de la loi NRE a été utile comme nos réflexions sur le GRI ou le reporting international. Nous sommes ainsi intervenus en particulier sur les indicateurs et informations que doivent fournir les entreprises.

Rappelons ici l'engagement du Grenelle visant à « favoriser, par types d'entreprises et filières, des jeux de quelques indicateurs au regard des enjeux sociaux et environnementaux, en s'inscrivant dans le cadre européen et international... ».

Un large consensus s'est exprimé pour souligner la nécessité de cohérence avec les évolutions internationales et notamment européennes. La mise en place d'un groupe d'experts européens sur les indicateurs, probable initiative de la prochaine présidence française, a ainsi été une des préconisations du rapport et sera, espérons le, l'occasion pour l'ORSE d'apporter son expertise.

Une autre proposition formulée par l'ORSE en partenariat avec EpE et Orée a également été retenue : celle de créer via un portail Internet un véritable centre de ressources mettant à la disposition des entreprises les différentes études, approches sectorielles, travaux relatifs au reporting NRE et qui soit pour elles « une boîte à outils » directement utile.



Yves Medina, Vice-Président de l'ORSE

L'ORSE, en partenariat notamment avec EpE et sous la responsabilité des pouvoirs publics, assurerait, si la proposition est reprise par le ministre, la mise en oeuvre de ce projet. Un comité des parties prenantes associant pouvoirs publics, syndicats de salariés et d'employeurs, ONG, investisseurs et gérants d'actifs, universitaires serait chargé de définir et garantir les orientations de ce centre de ressources.

En résumé, quelles conclusions tirer des travaux intenses de ce Comité dont à l'évidence les débats ont confirmé l'existence de divergences fortes sur la RSE et révélé des volontés inégales de progrès ?

Sans doute un certain bien-fondé de la démarche de l'ORSE, ancienne aujourd'hui de près de 8 ans : travailler par le débat patient et l'échange positif entre parties prenantes rassemblées à faire progresser la responsabilité sociétale de nos entreprises.

Yves Medina, vice-président de l'ORSE

Le 19 mars, deux experts, Philippe Nasse et Patrick Légeron, ont remis à Xavier Bertrand un rapport sur le stress au travail... qui a annoncé le lancement d'une grande enquête sur le sujet qui pourrait être confiée à l'Insee.

Syndicats et patronat se sont retrouvés, le 7 avril, pour leur première réunion de négociation pour, entre autres, transposer l'accord européen de 2004 sur le stress. Le thème, depuis les drames de l'été 2007 où l'on a vu des salariés se suicider par stress, est désormais très haut sur l'agenda de la RSE. Le point avec Philippe Douillet de l'ANACT...



Philippe Douillet, ANACT

→ Pouvez-vous définir ce qu'est le stress ?

D'après l'Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail, on parle de stress au travail « quand une personne ressent un déséquilibre entre les contraintes venant de son cadre professionnel et les ressources dont elle dispose pour y répondre ». Mais le terme de stress est un terme « valise », fourre-tout : il mélange les causes et les effets. De plus il est très connoté surcharge de travail, horloge/manque de temps... ce qui

n'est qu'un aspect des causes de malaise social que l'on constate.

Nous préférons donc parler de « risques psycho-sociaux », terme plus vaste qui englobe également mal-être, usure professionnelle, violences, harcèlement moral... qui a l'avantage de mettre l'accent sur la dimension « risque » et non seulement sur les « effets » ainsi que sur l'interférence entre l'individuel et le collectif. La santé psychique ne peut se construire sans prendre en compte la dimension sociale du travail et des relations qui s'y nouent. Le stress n'est pas seulement une affaire de gestion individuelle.

→ Quelles sont les conséquences économiques du stress ?

Environ 20 % des salariés européens estiment que leur santé est affectée par des problèmes de stress au travail, ce qui en fait le 2^e problème de santé au travail déclaré, derrière les troubles musculosquelettiques (TMS).

Le coût du stress est évalué par le Bureau International du Travail à 3 à 4 % du PIB dans les pays industrialisés ; selon une étude de 2004 de l'assurance maladie, les problèmes de santé psychique seraient en cause dans un quart des arrêts de travail de deux à quatre mois.

Toutefois, ces chiffres ne sont que des estimations. Comme le stress n'est pas une maladie professionnelle, il n'y a pas d'indicateurs directs, immédiats, comme dans le cas des TMS, par exemple.

→ En quoi les modifications récentes des conditions de travail sont-elles des facteurs aggravants de stress ?

l'exploitation de plusieurs usines de production et de traitement de l'eau dans les villages déshérités du Bangladesh et d'apporter ainsi de l'eau potable à plus de 100.000 habitants pour un investissement total évalué à 500.000 €. L'intégralité des bénéfices sera réinjectée dans le projet pour financer son expansion.

Nous constatons souvent, dans les cas de stress, outre les questions de surcharge et d'intensification générale du travail assez largement démontrée, une perte de sens, de repères, un manque de reconnaissance, une gestion difficile du changement (ex : restructurations)... Par exemple, la gestion par projets peut amener, dans certains cas, à une perte de repères. On ne sait plus très bien quel est son cadre de référence ? On peut dépendre de plusieurs chefs... et donc avoir à gérer des injonctions contradictoires, des exigences intenable. On peut souffrir de trop d'autonomie !

D'autre part, les « tensions » liées aux exigences de qualité, de délai, de reporting sont sans cesse croissantes : l'adage, « le client est roi » entraîne des contraintes très fortes, aggravées par les évolutions sociétales (augmentation de la violence pour les gens qui sont en contact avec le public...), alors que nous constatons que les mécanismes de « régulation » comme l'intérêt du travail, la reconnaissance, le soutien social (collègues, chefs, etc.) fonctionnent nettement moins bien. Il y a donc une exacerbation des tensions, sources de stress et moins de possibilités de les réguler collectivement

→ Où en est-on de la prise en compte du phénomène au niveau institutionnel et législatif ?

Le 8 octobre 2004, les partenaires sociaux européens ont signé un accord sur le stress. Cet accord n'a pas encore été « transposé » dans le droit français. Mais la Conférence nationale sur les conditions de travail de

l'automne 2007, impulsée par le nouveau gouvernement, en a fait un de ses sujets majeurs. Xavier Bertrand a demandé un rapport à deux experts, Patrick Légeron et Philippe Nasse (rendu le 12/03) qui préconisent, notamment, de développer des indicateurs partagés pour mieux mesurer le stress au travail. Le 7 avril, les partenaires sociaux se sont rencontrés à nouveau pour avancer sur la transposition de l'accord européen dans le droit français.

→ S'oriente-t-on vers une reconnaissance du stress comme maladie professionnelle, comme pour les TMS ?

Cela paraît peu probable, même si la jurisprudence a bougé avec la reconnaissance de certains suicides en accidents du travail et même si la position du patronat a également bougé. L'accord européen lui-même affirme que le stress n'est pas une maladie, mais fait le lien avec la santé en cas d'exposition prolongée à des situations de travail dégradées. Les enjeux de la négociation sont donc très difficiles, à la fois juridiques financiers et ceci dans un contexte de médiatisation très fort de ce thème. Néanmoins, au-delà de l'aspect de la reconnaissance en maladie professionnelle, on constate une évolution très nette de tous les partenaires sociaux, et des directions des entreprises en particulier, pour s'attaquer au problème reconnu comme prioritaire aujourd'hui dans le contexte social...

→ Veolia s'engage dans le "social business" au Bangladesh

Veolia vient de s'associer à la Grameen Bank du prix Nobel de la Paix 2006, Muhammad Yunus, afin d'apporter de l'eau potable dans les zones rurales les plus démunies du Bangladesh. La Grameen-Veolia Water Ltd, financée à parité par les 2 partenaires, a pour ambition d'assurer

→ HEC Paris, annonce la création d'une chaire « Entreprises et Pauvreté »

Avec comme co-présidents, le prix Nobel de la paix Muhammad Yunus et le Haut Commissaire aux Solidarités Actives contre la Pauvreté, Martin Hirsch, cette chaire consistera en un programme de formation complémentaire de 2 mois, proposé en fin de parcours

à tout étudiant d'HEC, ainsi qu'à des étudiants d'autres écoles. L'objectif est de former les étudiants à des approches innovantes d'entreprises qui contribuent à réduire la pauvreté dans les pays pauvres et émergents d'une part, et dans les pays développés et en particulier en France, d'autre part.

Le Grenelle de l'Environnement Rapport du Comité opérationnel « Entreprises et RSE »

Après le « Grenelle de l'environnement », ont été ouverts 33 « chantiers » pour élaborer les modalités de mise en œuvre des orientations et décisions validées lors des tables rondes des 24 au 26 octobre dernier.

Le chantier n° 25 traitait des engagements qui concernent le thème : « Entreprises et responsabilité sociale et environnementale ». Le Comité opérationnel de ce chantier, piloté par Daniel Lebègue, Président de l'IDDRI (Institut du Développement Durable et des Relations Internationales) comportait une trentaine de membres, dont 2 de l'ORSE. Il a remis son rapport le 21 mars dernier. Nous vous en présentons les principales conclusions...

La première conclusion du rapport concerne la pleine application de la loi NRE (Nouvelles Régulations Economiques) de 2001 et les obligations relatives au rapport annuel de gestion des sociétés. Les informations qu'il fournit doivent être complètes sincères, loyales, aussi bien dans les domaines économiques, financiers et comptables qu'en ce qui concerne les aspects sociaux, environnementaux... ce qui n'est pas le cas, aujourd'hui. Il est souligné que toutes les informations prévues par la loi NRE sont soumises aux mêmes obligations, doivent être présentées aux mêmes instances, font l'objet des mêmes communications que toutes celles qui doivent se trouver dans le rapport de gestion. Et leur absence ou leur qualité insuffisante peuvent conduire aux mêmes sanctions. Des informations erronées ou lacunaires sont des fautes qui peuvent être sanctionnées par le juge et, pour les sociétés cotées, par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Comité propose, en outre, d'étendre la loi NRE aux sociétés non cotées d'au moins 300 salariés, qu'elles soient privées, publiques ou mutualistes.

La deuxième considération du rapport est qu'il est essentiel d'inscrire le renforcement de la RSE dans une dimension internationale et, en tout cas, européenne. Dans les meilleurs délais, la France devrait adresser des propositions précises (par exemple sous forme de mémorandum à partir des thèmes identifiés par le Comité) à l'Union, via la Commission Européenne. La Présidence française de l'Union Européenne pourrait, alors, en inscrivant cette question à l'agenda du plus haut niveau politique, offrir une opportunité pour avancer dans ce sujet.

La troisième série de propositions comporte des éléments qui, par principe, demandent une consultation au titre de la loi du

31 janvier 2007 relative à la modernisation du dialogue social. Sur ces thèmes, le gouvernement doit saisir les partenaires sociaux par un document d'orientation qui peut s'appuyer sur les propositions du Comité, comme un rôle accru des CHSCT dans le domaine santé-environnement ou la création et l'organisation d'un dispositif d'alerte environnementale interne à l'entreprise et la protection du lanceur d'alerte....

En matière d'ISR, la révision en cours de la directive sur les OPCVM offre l'opportunité d'inscrire dans la législation européenne l'obligation, pour les gestionnaires d'actifs, d'indiquer, le cas échéant, la prise en compte, dans leurs décisions d'investissement, de critères environnementaux et sociétaux. A défaut, ce devoir d'information des investisseurs pourrait être introduit dans notre pays au travers d'une recommandation de place (l'Autorité des Marchés Financiers par exemple) ou d'une disposition législative.

La seconde partie du rapport comporte également des éléments législatifs, notamment dans le domaine fiscal : ainsi, la proposition de création d'un statut de « Jeune entreprise d'éco-technologie », ou éventuellement pour inciter les PME à accéder à des certifications de management environnemental ou, sous réserve de leur définition, à des « labels d'entreprises responsables ».

Pour le reste, les propositions de seconde partie, visent une mobilisation des acteurs, notamment par la mise à disposition d'informations sur les bonnes pratiques et sur les aides existantes, sur des analyses par thèmes et par secteurs, ainsi que par la formation, comme la création d'une plate-forme d'information sur la RSE, un portail Internet pour mettre à disposition une boîte à outil pour les acteurs, diffuser de l'information pour les parties prenantes, faciliter l'accès aux informations sociales et environnementales diffusées par les entreprises sur leurs sites Internet, par un système de liens.

Enfin, deux prolongations semblent nécessaires au Comité :

- pour approfondir les propositions de « labels d'entreprises responsables »,
- pour lancer des travaux sur des indicateurs sectoriels en articulation avec le niveau européen et en anticipation de ce que pourrait promouvoir la plate-forme d'information sur la RSE.

Sur ces thèmes, deux groupes de travail devraient bénéficier d'un lancement officiel rapide.

→ Claude Fussler est nommé Directeur du Programme Caring for Climate des Nations Unies

Le Global Compact a nommé Claude Fussler au nouveau poste de Directeur du programme Caring for Climate, une initiative pour combattre le changement climatique par la mobilisation des entreprises, en préparation de la 15ème Conférence sur le Changement Climatique (CCNUCC) qui siégera à Copenhague en décembre 2009. Claude Fussler a été vice-président de Dow Chemical en Europe et directeur de programme du WBCSD.

→ Le WWF-France célèbre 10 ans de partenariat avec les entreprises

Pendant la Semaine du développement durable, le WWF-France a édité un rapport « (1998-2008), le WWF et les entreprises : 10 ans d'engagement », qui explique la philosophie de ces partenariats et les retrace, du premier, signé avec Carrefour, jusqu'à celui signé avec l'opérateur de télécommunications Orange, le 13 mars dernier, qui vient élargir une coopération lancée en 2005 pour développer l'usage de la facture électronique auprès de ses clients. Selon Orange, ce nouveau partenariat reposera sur l'évaluation de la performance environnementale des produits commercialisés par Orange, le recyclage (terminaux, piles, batteries), l'éco-conception de ses boutiques et des produits, la pédagogie autour des "gestes verts" menée auprès des consommateurs et de ses collaborateurs et la réduction des consommations de papier.

Enfin signalons que le 2 avril, le WWF-France et le groupe La Poste se sont engagés dans un partenariat pour un courrier responsable.

Le secteur des médias face à sa responsabilité environnementale

La D4E (Direction des Etudes Economiques et de l'Evaluation Environnementale) a souhaité évaluer, à travers une analyse des informations d'ordre environnemental publiées dans leurs rapports 2005 et 2006, la façon dont les entreprises du secteur des médias et de la publicité avaient intégré cette préoccupation.

Les premiers résultats montrent que, sauf exception, la loi NRE est peu respectée par les entreprises du secteur....

Les émetteurs de l'échantillon ne respectent pas, pour la plupart, le texte du décret alors que, pour l'immense majorité d'entre eux, il s'agit du 5ème exercice d'application du dispositif.

Ainsi, sur un échantillon initial de 57 entreprises représentatives du secteur des médias et de la publicité, dont 36 PME :

- seules 32 publient un rapport (soit 56 % de l'échantillon), dont 13 PME.

Parmi ces 32 :

- seules 13 font mention d'un impact environnemental (soit 23 % de l'échantillon), dont plus aucune PME.

Parmi ces 13 :

- seules trois (TF1, Thomson et Vivendi) font des efforts réels pour satisfaire leurs obligations réglementaires. Les rapports de TF1 et Vivendi en particulier sont organisés fidèlement en fonction des différentes rubriques de la loi NRE, ce qui explique en grande partie leur bon, voire excellent taux de conformité ;

- cinq sociétés montrent, en agissant à minima, qu'elles sont conscientes de la loi. Parmi celles-ci, seule Canal + mentionne la loi NRE et a organisé son rapport environnemental en fonction de ses rubriques ;

- cinq ne s'acquittent pas de leurs obligations légales.

Par ailleurs, les entreprises du secteur étant, par définition, des producteurs de contenu, certaines semblent conscientes de leur

responsabilité à cet égard et ne manquent pas de le mentionner dans leur rapport.

Ainsi, TF1 rappelle que c'est bien sûr par sa position de leader d'opinion qu'elle doit agir en faveur de la protection de l'environnement, tandis que M6 indique que la responsabilité d'un groupe producteur et diffuseur de contenus repose également sur sa volonté de sensibiliser le public aux enjeux du développement durable.

Ceci pointe une limite normale de la loi NRE dont l'objet est de fournir un cadre général pour l'ensemble des entreprises. De ce fait, elle s'intéresse avant tout au fonctionnement interne de l'entreprise et à certains impacts extérieurs. En revanche elle ne traite pas des impacts indirects de son activité, comme le rôle culturel ou éducatif d'une entreprise, particulièrement importants, voire majeurs, dans le cas des entreprises ici étudiées.

C'est le sens de l'excellent rapport de l'agence anglaise Sustainability réalisée en 2004, avec le WWF UK, sur la RSE des

médias : « Though the looking glass - Corporate Responsibility in the Media and Entertainment sector ». D'ailleurs, plusieurs entreprises de médias anglo-saxons comme dont The Guardian, la BBC ou BskyB, publient désormais des rapports très complets et transparents sur leur RSE, abordant les dilemmes liés à leur activité (comme les conflits d'intérêt), chiffrant leur performance sur des sujets aussi variés que le respect des codes de conduite, la diversité des programmes ou les réclamations des publics.

La lettre de l'ORSE
7 impasse Léger
75017 Paris
Tél. : 01 56 79 35 00
Fax : 01 56 79 35 03
www.orse.org

NOS ADHÉRENTS



MUTUALIA est un réseau de 14 mutuelles régionales ou inter-régionales, dont une mutuelle nationale et une union « tête de réseau », l'Union Nationale MUTUALIA.

De leur origine agricole et rurale, les MUTUALIA conservent et développent auprès de tous les publics les valeurs qui fondent leur action : humanisme, mutualisme, proximité, qualité de service. Elles protègent aujourd'hui plus de 470.000 personnes en santé et prévoyance pour un chiffre d'affaires d'environ 230 millions d'euros. Elles sont dirigées par des élus présents à un niveau départemental ou pluri-départemental, à raison de 1 élu pour 550 adhérents en moyenne.

Les 19 et 20 mars 2007, MUTUALIA a tenu ses 6èmes Journées Nationales à Agen autour du thème « MUTUALIA, entreprise citoyenne ».

Ses participants ont réfléchi sur les responsabilités qui sont celles des entreprises au plan financier, social, et environnemental. Ils ont également mesuré, combien ces responsabilités engagent, quel que soit le statut juridique de l'entreprise, et quelles opportunités résident dans la mise en place d'une stratégie RSE. Les mutualistes ont enfin travaillé, dans le cadre d'ateliers, sur les réalisations possibles pour concrétiser leur volonté de s'assurer de la cohérence permanente entre les valeurs qu'ils portent et les actions déployées sur le terrain.

Dans un contexte où le réseau réfléchit à sa régionalisation, MUTUALIA a enfin adhéré à l'ORSE, pour bénéficier d'un soutien en vue de poursuivre sa démarche de recherche d'exemplarité auprès de ses parties prenantes.

L'actualité de

L'ORSE

AGENDA

The Amsterdam Global Conference : Sustainability and Transparence

→ La conférence mondiale du GRI qui se tiendra du 7 au 9 mai à Amsterdam, pendant laquelle les Prix du Choix des Lecteurs sur les meilleurs rapports seront présentés, promet d'être l'événement 2008 qui fera date dans le reporting développement durable, avec plus de 1.000 participants attendus.

A noter : une traduction simultanée d'anglais en français sera assurée.

Informations, programme et inscriptions : www.globalreporting.org/NewsEvents/Press/Conference2008